LE SAINT ROSAIRE.

QUÉBEC
IMPRIMERIE DU BON PASTEUR.

1875

L

L
citer
Mèr
divi
par
tier
chap
dite
la v
V

1
2
3
25 c
4
2 fé
5
Dim

1
que
2
le V
3
le 7
4
le 3

LE TRES-SAINT ROSAIRE.

Le Rosaire, par Saint Dominique, consiste à réciter en l'honneur de la Très-Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, cent-cinquante *Ave Maria*, que l'on divise en quinze dizaines, dont chacune commence par le *Pater* et se termine par le *Gloria Patri*. Le tiers du Rosaire, ou les cinq dizaines forment le chapelet. Il faut de plus, à chaque dizaine, méditer successivement un des principaux mystères de la vie de Notre-Seigneur et de sa Sainte Mère.

Voici ces quinze mystères :

MYSTÈRES JOYEUX.

1o. L'Annonciation, que l'on célèbre le 25 mars.

2o. La Visitation, que l'on célèbre le 2 juillet.

3o. La Naissance de N.-S., que l'on célèbre le 25 décembre.

4o. La Présentation de N.-S., que l'on célèbre le 2 février.

5o. Le recouvrement de N-S., que l'on célèbre le Dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie.

MYSTÈRES DOULOUREUX.

1o. L'Agonie de N.-S. au jardin des Oliviers, que l'on célèbre le Jeudi-Saint.

2o. La Flagellation de N.-S. que l'on célèbre le Vendredi-Saint.

3o. Le Couronnement d'Epines, que l'on célèbre le 7 mai.

4o. Le Portement de la Croix, que l'on célèbre le 3 mai.

5o. Le Crucifiement de N.-S. que l'on célèbre le 14 septembre.

MYSTERES GLORIEUX.

1o. La Résurrection de N.-S., que l'on célèbre le jour de Pâques.

2o. L'Ascension de N.-S., que l'on célèbre le jour de la fête.

3o. La Descente du Saint-Esprit, que l'on célèbre le jour de la Pentecôte.

4o. L'Assomption de la T.-S. Vierge, que l'on célèbre le 15 août.

5o. Le Couronnement de la T.-S. Vierge, que l'on célèbre le 1er novembre.

On ne saurait énumérer ici toutes les indulgences attachées au Rosaire. Il suffira d'en indiquer quelques unes. Ces indulgences sont extraites du Sommaire dressé par la Sacrée Congrégation des indulgences, approuvé par elle et confirmé par Innocent XI dans sa bulle *Nuper pro parte*, du 31 juillet 1679 ; Benoît XIII et Pie IX en ont renouvelé l'approbation. Elles sont aussi tirées des bulles mêmes des Papes, qui se sont plu à enrichir des trésors de l'Eglise la Confrérie du Rosaire.

Vingt quatre souverains Pontifes ont successivement montré l'estime qu'ils faisaient de cette dévotion par les indulgences qu'ils y ont attachées, et parmi eux on distingue : Sixte IV, Innocent VIII, Léon X, Clément VII, Saint Pie V, Grégoire XIII Sixte V, Clément VIII, Paul V, Clément IX, In-

nocent XI, Benoît XIII, Pie VII, Pie IX. [Bullaire de l'Ordre des FF.P. Pr.]

INDULGENCES PLENIÈRES.

1o. Le jour de la réception dans la confrérie [*S. Pie V*, 17 *septembre*, 1569.]

2o. Le premier dimanche de chaque mois [*Grégoire XIII*, 12 *mars*, 1577.]

3o. A la procession, de ce premier dimanche [*Grégoire XIII*, 24 *octobre*, 1577.]

Le dernier dimanche de chaque mois [*Pie IX*, 12 *mai*, 1851.]

5o. Les jours où se célèbre un des mystères du Rosaire [*Grégoire XIII*, 5 *mai*, 1581.]

6o. A toutes les fêtes principales de la Ste. Vierge [*Grégoire XIII*, 12 *mars*, 1577.]

7o. A chaque visite que l'on fait à l'église de la confrérie, le jour de la fête du Rosaire, et le jour de la fête de l'Assomption, [*S. Pie. V.* 1571.]

8o. L'un des jours de l'Octave du Rosaire, au libre choix des confrères.

9o. Aux jours de la Sainte Trinité, de la Fête-Dieu, du Patron titulaire de l'église de la Confrérie, et le troisième dimanche d'avril [*Innocent IX* 31 *juillet*, 1679.]

10. A toutes les fêtes des saints de l'Ordre des Frères Prêcheurs savoir : S. Raymond de Pennafort, 23 janvier, Ste. Catherine de Ricci, 13 *févri-*

er, St. Thomas d'Aquin, 7 mars, St. Vincent Ferrier, 5 avril, Ste. Agnès de Monte-Pulciano, 30 avril, St. Pierre martyr, 29 avril, Ste. Catherine de Sienne, 30 avril, St. Pie V, 5 mai, St. Antonin, 10 mai, St. Jean de Cologne, 9 juillet, St. Dominique, 4 août, St. Hyacinthe, 16 août, Ste. Rose de Lima, 30 août, St Louis Bertrand, 10 octobre, La Toussaint de l'Ordre, 9 novembre, (*Innocent XI* 31 *juillet*, 1679.)

11o. Chaque fois que l'on dit ou que l'on entend la *messe votive* du Rosaire, (id ibid.) L'autel du Rosaire est privilégié toutes les fois qu'un prêtre Dominicain, ou un prêtre de la Confrérie y dit la messe pour un confrère décédé.(*Grégoire XIII* 1592.)

12. A l'article de la mort.—L'Eglise prodigue, à ce moment suprême, les indulgences aux confrères du Rosaire. Elle accorde une indulgence plénière appliquée par le prêtre avec la formule dite *absolution du Rosaire* ; —une autre indulgence plénière à celui qui, ayant reçu les derniers sacrements, prononce de cœur, s'il ne le peut de bouche le saint nom de Jésus ; —Une autre à celui qui, ayant reçu les derniers sacrements et fait profession de la foi de l'Eglise, récite le *Salve Regina* et se recommande à la Bienheureuse Vierge Marie ;—une autre à celui qui, ayant récité, au moins une fois dans sa vie, le Rosaire entier, tient à l'article de la mort le cierge béni du Rosaire.

INDULGENCES PARTIELLES.

Des nombreuses indulgences partielles nous n'indiquerons que les suivantes :

1o. Cent ans et cent quarantaines, à gagner une fois par jour, pour porter dévotement sur soi le Rosaire (*Innocent VIII*, 27 *février* 1488.)

2o. Dix ans et dix quarantaines pour réciter en commun le tiers du Rosaire, c'est-à-dire le chapelet (*Pie IX*, 12 *mai* 1851.)

3o Cinquante ans à gagner une fois par jour pour *réciter dans la chapelle du couvent de la confrérie ou dans une partie de l'église d'où l'on puisse voir l'autel*, le tiers du Rosaire, c'est-à-dire le chapelet, *Adrien VI*, 1*er avril* 1599. La même indulgence est accordée à ceux qui, loin du lieu de leur confrérie, récitent le tiers du Rosaire dans une église ou oratoire quelconque (*Clément VIII*, 6 *avril* 1594 et 23 *mars* 1599.

4o. Toutes les indulgences attachées au chapelet de Ste Brigitte, c'est-à-dire cent jours sur chaque *Pater* et sur chaque *Ave* (*Benoit XIII*, 13 *avril*, 1729.

5o. Pour chaque récitation du Rosaire, toutes les indnlgences accordées à la couronne d'Espagne, parmi lesquelles une plénière. (*Clément IX*, 22 *février*, 1658.)

6o. Toutes ces indulgences sont perpétuelles et applicables aux âmes dn purgatoire. (*Innocent XI*. 31 *juillet*, 1679.)

AUTRES AVANTAGES SPIRITUELS.

En vertu d'un bref d'Innocent VIII (13 octobre 1480,) les confrères du Rosaire sont admis à jouir des biens spirituels de l'Ordre de St. Dominique, en sorte qu'ils participent pendant leur vie et après leur mort aux messes, anniversaires, prières, bonnes œuvres et mérites de tous les religieux de l'Ordre. Dans l'Ordre, outre les prières qui se récitent chaque jour pour les morts, il se célèbre chaque semaine une messe et le grand office pour les défunts de l'Ordre et les affiliés, au nombre desquels sont compris les confrères du Rosaire. En outre, chaque année, tous les religieux prêtres disent trente-trois messes, et les religieux non prêtres récitent un grand nombre de psaumes et de rosaires, à la même intention.

Aux yeux d'une âme chrétienne, pour laquelle peut-être on ne priera guère dans le monde, ces avantages doivent être précieux.

Enfin ils participent, pendant la vie et après la mort, à toutes les bonnes œuvres, non seulement de la confrérie du Rosaire, mais encore de toutes les confréries du monde entier. (*Innocent XIII*, 13 *octobre* 1840, *Innocent XI*, 31 *juillet* 1679.)

CONDITIONS
POUR GAGNER LES INDULGENCES.

1o. Etre inscrit dans le régistre de la confrérie.
2o. Avoir un Rosaire ou un chapelet béni par un

religieux Dominicain ou un prêtre qui en ait reçu le *pouvoir spécial* du Pape ou du Révérendissime maître-général des Frères Prêcheurs.

3o. Réciter, *au moins une fois par semaine, le Rosaire entier.* On peut partager le Rosaire en autant de fois qu'il y a de dizaines.

4o. Méditer à chaque dizaine le mystère correspondant, non d'une manière approfondie, mais de telle sorte qu'on puisse l'avoir présent à l'esprit par une vue générale, et le goûter pendant la récitation.

5o. Pour les indulgences plénières, il faut se confesser, communier et visiter l'église de la confrérie. Les personnes qui se confessent tous les quinze jours et qui communient tous les huit jours peuvent gagner toutes les indulgences au jour où elles tombent sans avoir besoin d'une communion spéciale. Il suffit qu'elles soient en état de grâce. Le jour de la communion on peut gagner plusieurs indulgences plénières (S. Congrég. 19 mai 1741.)

Nota. Aucune de ces pratiques n'oblige les confrères sous peine de péché ; mais il faut les accomplir si l'on veut participer aux indulgences.

MANIÈRE DE RÉCITER LE ROSAIRE.

1o. L'essentiel est de réciter les quinze dizaines, d'*Ave Maria* si l'on dit le Rosaire entier, ou les cinq dizaines, si l'on en dit la troisième partie, ou chapelet, en les faisant précéder du *Pater*, suivre du *Gloria Patri*, et accompagner de la méditation des

mystères. Rigoureusement, aucune prière n'est prescrite, ni avant ni après, Toutefois, dans l'Ordre de St. Dominique, il est d'usage 1o. de commencer par le v. *Deus in adjutorium*, le *Gloria Patri*, le Salve Regina, et l'oraison du Rosaire; 2o. d'énoncer avant chaque dizaine le mystère que l'on doit méditer; 3o. de terminer par les litanies de la Ste. Vierge et une antienne à St Dominique.

2o. Lorsqu'on récite latroisième partie du Rosaire, le chapelet tous les jours, on dit le chapelet des mystères joyeux le *lundi* et le *jeudi ;* celui des mystères douloureux, le *mardi* et le *vendredi ;* celui des glorieux, le *mercredi* , le *samedi*, et le *dimanche*.

ORAISON

POUR RÉCITER ET OFFRIR DÉVOTEMENT LE ROSAIRE OU LE CHAPELET.

Vierge sainte, Mère de Dieu, Mère des miséricordes, je vous offre le Rosaire ou le Chapelet que je vais réciter, pour rendre hommage à vos grandeurs, honorer vos vertus et reconnaître vos bienfaits : daignez faire agréer le tribut de mes louanges à l'adorable Trinité ,en actions de grâces des dons sublimes et des faveurs spéciales dont elle vous a comblée. Puissent mes prières, présentées par vous, Vierge sainte, et appuyées de votre intercession puissante, m'obtenir les grâces que réclament mes besoins, et procurer aux associés de votre culte, qui gémissent dans la peine, ainsi qu'aux agonisants et

et aux âmes souffrantes dans le purgatoire, tous les secours qu'ils désirent, et qu'ils espèrent de l'infinie bonté de notre Dieu ! Ainsi soit-il.

1er. CHAPELET. *MYSTERES JOYEUX*

(*Pour le lundi et le jeudi.*)

1ère dizaine.—*Annonciation.* L'Ange Gabriel annonce à Marie l'Incarnation de Jésus. Demandons la vertu *d'humilité*

2ème dizaine.—*Visitation.* Marie visite sa cousine Elisabeth, et demeure avec elle trois mois. Demandons la *Charité envers le prochain.*

3ème dizaine. *Naissance du Sauveur.* Jésus naît dans une étable à Bethléem. Demandons le *Détachement des biens de ce monde.*

4ème dizaine.—*Présentation.* Jésus est présenté à Dieu dans le Temple. Demandons la vertu de Pureté.

5ème dizaine.—*Jésus dans le Temple.* Marie et Joseph retrouvent Jésus dans le Temple. Demandons la vertu de *l'Obéissance.*

2e. CHAPELET. *MYSTERES DOULOUREUX*

(*mardi et vendredi.*)

1ère dizaine.—*Agonie de Jésus.* Jésus est saisi de tristesse dans le jardin des Oliviers, et éprouve une sueur de sang. Demandons la *contrition de nos péchés.*

2ème dizaine.—*Flagellation.* Jésus attaché à la

colonne et [illegible]ement flagellé. Demandons la *patience et l'*[illegible]*t de mortification.*

3ème dizaine.—*Couronnement d'épines.* Jésus est couronné d'épines. Demandons la *Sagesse et le mépris des vaines parures.*

4ème dizaine.—*Condamnation à mort.* Jésus est condamné à mort et chargé de sa croix. Demandons le *Courage dans nos peines et nos afflictions.*

5ème dizaine.—*Crucifiement.* Jésus est cloué à la croix, et expire pour nos péchés. Demandons l'*Amour des ennemis, et la vertu de sobriété.*

3e. CHAPELET. *MYSTERES GLORIEUX.*

(*mercredi, samedi et dimanche.*)

1ère dizaine.—*Résurrection.* Jésus ressuscite vivant et glorieux du tombeau. Demandons la *foi.*

2ème dizaine.—*Ascension de J.-C.* Jésus monte au ciel pour nous y préparer une place. Demandons *l'Espérance.*

3ème. dizaine.—*Descente du St. Esprit.* L'Esprit-Saint descend sur les Apôtres pour les consoler et les fortifier. Demandons la Charité.

4ème. dizaine.—*Assomption de la Ste. Vierge.* Marie remet son âme à Dieu et est enlevée au ciel par les Anges. Demandons la *dévotion envers la Ste. Vierge et la grâce d'une bonne mort.*

5ème. *Couronnement de Marie dans le ciel.* Marie est couronnée dans le ciel. Demandons la *Persévérance.*

